

Présentation du service social

COPAS du 7 juin 2016

Direction : DRH/action sociale

Auteur : Annick Faure conseillère technique coordinatrice

La prestation de service social

- Les ASS assurent une prestation de service social dans le cadre d'une convention entre le MEEM/MLHD et le CEREMA.
- 4 principes directeurs sous-tendent sa mise en œuvre
 - Équité de traitement des agents
 - Travail en partenariat institutionnel et externe
 - Expertise sociale et technique dans le champ de la qualité de vie au travail
 - Évaluation de la prestation de service rendue.
- Tous les services (sur tous les sites) bénéficient d'un temps de présence du service social : 19 ASS interviennent.
- Organisation, coordination et animation par la conseillère technique.

Les missions du service social

- 2 modes d'intervention :
 - Au profit des agents
 - Au profit des services et des collectifs de travail
- 4 axes d'intervention
 - l'amélioration des conditions de vie au travail et de vie personnelle des agents,
 - l'accompagnement au changement,
 - La prévention de la désinsertion professionnelle,
 - La prévention des risques psychosociaux.

Service social et action sociale

- Dans l'accompagnement qu'elles assurent aux agents les ASS mobilisent les différents moyens de soutien et d'aide existants : l'action sociale (individuelle et collective, de l'établissement ou interministérielle) en fait partie.
- Du fait de cet accompagnement social, les ASS identifient des besoins. Certains peuvent trouver une réponse dans des actions d'information ou de prévention. Le service social
 - peut faire connaître au CLAS des besoins repérés et identifiés,
 - peut contribuer à la mise en oeuvre d'une enquête de besoins (élaboration de questionnaire, traitement, méthodologie de projet),
 - peut contribuer à l'élaboration collective d'un plan pluri-annuel d'actions,
 - peut proposer des intervenants (réseaux de professionnels/partenaires).

Service social et action sociale

- 9 ASS sont membres des CLAS (ASS du siège des directions)
- Toutes les ASS intervenant pour une direction peuvent contribuer à la mise en œuvre d'action en partenariat avec les CLAS.
- La CTSS est l'interlocutrice du service SAS et de la COPAS pour tous les domaines de l'action sociale.